



O.B.U.T.S.
Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire



PROGRAMME POLITIQUE POUR LA RENAISSANCE DU TOGO

ADOPTÉ PAR CONGRES LE 31 JANVIER 2015

**« POUR UN MIEUX VIVRE
ENSEMBLE »**

Sommaire

PREAMBULE

I. ACTIONS IMMEDIATES POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE..... 7

1. Mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale	7
2. Révision constitutionnelle	7
3. Réforme institutionnelle	8
3.1. Gouvernement	8
3.2. Assemblée nationale	8
3.3. Justice	9
4. Droits politiques des citoyens	11
5. Réconciliation nationale	11
6. Lutte contre la corruption et l'impunité	12

II. CREER LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE FORTE DURABLE ET INCLUSIVE.. 12

1. Simplification administrative	12
2. Zone franche industrielle	13
3. Intensification des activités du port autonome de Lomé	13
4. Création d'une banque Nationale d'Investissement	13
5. Bonne gestion des unités de production nationale	14
6. Amélioration des conditions de vie des travailleurs du secteur public	14
7. Amélioration des conditions de vie des travailleurs du secteur privé.....	15
8. Lutte contre le chômage	16
9. Réforme du secteur éducatif	16
9.1. Enseignement général et universitaire	17

9.2. Enseignement technique et formation professionnelle	18
10. La réforme du secteur de la santé	19
10.1. Le mécanisme de financement de la santé	19
10.2. Le renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement.....	19
10.3. La modernisation des équipements sanitaires et amélioration des prestations de soins	21
10.4. Renforcement des ressources humaines sur les sites de soins de santé .	22
11. La protection de la vie et la dignité du citoyen	23
11.1. Droit au logement.....	23
11.2. Modernisation du régime foncier	23
11.3. Réglementation des baux à usage d'habitation	24
11.4 Introduction d'un impôt foncier	24
12. Protection de la famille	24
13. Protection de la jeunesse	25
14. Poursuite de la modernisation des infrastructures	26
III. PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE	26
1. Renforcement et revalorisation du secteur informel	26
2. Le secteur agricole	26
3. La culture, l'artisanat et le sport	28
IV. UNE OUVERTURE DYNAMIQUE AU MONDE	29
1. Renforcement de la coopération sud-sud avec les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA	29
2. Développement d'une diplomatie offensive au service de la promotion économique	29

3. Renforcement de la coopération militaire30

CONCLUSION

PREAMBULE

Plus d'un demi-siècle après son accession à la souveraineté internationale, le Togo est à la croisée des chemins, miné par une longue période de tensions politiques.

Sortir de l'impasse et repenser au mieux la République sans déstabiliser la Nation tout entière constituent les défis majeurs à relever au cours de l'année 2015 pendant laquelle de nouvelles élections générales, doivent être organisées, les 6ème depuis le désir de démocratisation de la vie politique nationale, fortement exprimé par les populations le 05 octobre 1990.

Le vif et sans précédent débat observé durant le dernier trimestre 2014 relativement aux réformes globales pour la modernisation de l'État est révélateur de la double crise institutionnelle et de confiance qui atteste de la profonde aspiration du Peuple togolais au bien-être et à l'épanouissement dans un climat de sécurité, de paix, de justice, d'équité et de confiance.

Incontestablement, le désir de changement est souhaité dans tous les domaines qui requièrent l'intervention de la puissance publique !

La perfectibilité de la gouvernance de l'État, de la gestion des finances publiques, de l'utilité et de l'efficacité de la dépense publique ; la vulnérabilité de l'économie, la fragilité de la cohésion sociale et du progrès sociétal sont d'une telle ampleur qu'à politique constante, l'État togolais ne sera en toute vraisemblance jamais en capacité de répondre aux défis actuels de notre société sans le concours transpartisan de tous, tant les défis à relever sont multiples.

Dans un tel contexte, l'urgence d'une modernisation de notre pays sur la base d'un projet politique partagé et porteur d'une réponse immédiate au besoin de changement pressant qu'éprouvent nos concitoyens s'impose afin de voir restaurer la confiance nécessaire à la cohésion nationale et redonner force et crédibilité à l'action politique.

Fort des expériences des divers scrutins organisés dans le cadre institutionnel actuel de notre pays, l'élection présidentielle de 2015 est objectivement loin de constituer une solution immédiate à l'impérieux besoin de changement souhaité par nos concitoyens, car l'impérative mutualisation des énergies pour une restauration collective et commune de la République prime sur les jeux d'appareils politiques et de quête partisane du pouvoir.

Dans l'intérêt supérieur de notre pays, nous devons prioritairement nous retrouver autour d'une identique et ferme volonté de mettre notre Nation sur une trajectoire qui augurera des élections transparentes, un développement et une stabilité politique durables au profit de toutes les filles et tous les fils du Togo tout entier.

Pour y parvenir, chaque fille et chaque fils de notre pays doit consentir à un dépassement de soi afin qu'ensemble, nous nous engageons dans une démarche consensuelle de solution définitive à la crise larvée qui agite la vie sociopolitique nationale.

S'agissant du quinquennat qui doit s'ouvrir dans quelques mois, quel que soit le vainqueur qui sera issu de la prochaine consultation électorale, il ne pourra faire l'économie d'un

vaste rassemblement de tous les courants politiques et de toutes les ressources humaines dont dispose la Nation togolaise, dans le but de générer les conditions optimums nous permettant collectivement, d'œuvrer et de contribuer à l'édification des fondamentaux d'une République moderne, soucieuse de l'intérêt général, et attentive au rehaussement d'une vision républicaine de la pratique politique au bénéfice des Togolaises et des Togolais.

Le nouveau gouvernement qui sera constitué après le scrutin présidentiel devra refléter les forces politiques républicaines en activité sur le territoire national et devra à notre sens, se voir assigner une feuille de route exigeante, claire et précise. Laquelle feuille de route sera assortie de contraintes impliquant une obligation de résultats afin que concrètement, les problèmes pris en leur totalité, qui minent la cohésion sociale soient résolus en vue du retour de la confiance, indispensable pour un vivre ensemble harmonieux.

La démocratie ne se résume pas uniquement pour le citoyen, à l'usage d'un bulletin de vote ou à l'exercice de ses droits citoyens, à chaque consultation électorale. Le citoyen devra à notre sens, toutes les fois qu'il en sera besoin, être dûment et démocratiquement associé à la prise de décision qui engage sa vie quotidienne et l'avenir de la Nation.

Dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de réconciliation nationale, essentiellement guidé par la recherche du consensus républicain, le présent projet de programme politique intitulé « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » constitue une contribution à l'enrichissement de la réflexion collective pour renforcer notre modèle démocratique, afin d'avancer vers plus de transparence à tous les échelons de la gouvernance politique de notre pays.

« **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » ne pourra se matérialiser que dans l'action concertée de tous les acteurs politiques républicains, des animateurs de la société civile, de la diaspora, et avec la participation de toutes celles et de tous ceux qui font la richesse et la diversité de notre société.

« **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » aura dès lors, besoin d'être portée et partagée par tous nos concitoyens, et toutes nos concitoyennes. Car ce n'est qu'ensemble et déterminés, que nous aurons la force et la créativité nécessaires pour faire de la contribution « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » un succès, afin de construire, main dans la main, une société togolaise modernisée en toutes ses instances, unie, solidaire, juste, tolérante, prête et structurée pour s'ouvrir aux défis comme aux opportunités à venir.

Les Togolaises et les Togolais prouveront ainsi tous ensemble, à quel point une vision et un véritable projet programmatique pour notre pays sont d'une part, susceptibles d'abolir les barrières artificielles dressées entre les Togolais ; et d'autre part, ouvrir ainsi une nouvelle ère de prospérité partagée pour tous.

Ainsi nous retrouverons sûrement la fierté et la confiance que nous avons perdues ces dernières années et serons à même de les faire rayonner hors de nos frontières, pour réaliser enfin la mission de notre pays dans le concert des Nations.

I ACTIONS IMMEDIATES POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE

1. Mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale

Dans un sursaut républicain, dans l'intérêt supérieur de la Nation, et en sagesse, un débat politique sérieux et de haut niveau réunissant tous les acteurs politiques qui composent le paysage politique national, les animateurs de la société civile, et toutes les forces vives de la Nation, devra s'ouvrir avec pour objectif de parvenir à la mise en place consensuelle d'un Gouvernement d'union nationale.

Procédant d'une telle configuration politique, ledit Gouvernement sera en réalité un gouvernement de mission ayant pour mandat la résolution de la double crise institutionnelle et de confiance.

À cet effet, il aura au nombre des nombreuses missions qui lui seront assignées, celle de proposer des mesures appropriées tendant à la mise en œuvre de politiques de solidarité et de mesures concrètes qui améliorent le quotidien de celles et ceux de nos populations. En sagesse, un tel Gouvernement aura en outre, l'éminente mission de concrétisation des réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles en vue de rendre aisé l'approfondissement du modèle démocratique togolais, et l'éclosion d'une société harmonieuse où règnent la paix, la confiance, la justice, et la concorde nationale.

2. Révision constitutionnelle

Au cours de la présente législature, les députés, ne sont pas parvenus à des points d'accords relativement au projet de loi portant révision constitutionnelle et institutionnelle introduit à l'Assemblée nationale par le Gouvernement au mois de Juin 2014.

S'agissant de la proposition de loi portée par l'opposition parlementaire, elle n'a pas non plus prospéré. Pourtant, notre pays a besoin de réformes politiques majeures pour amorcer la modernisation de la pratique politique, la réhabilitation de nos valeurs communes, la réévaluation de nos mœurs politiques et le renforcement de l'ancrage de la démocratie au sein de toutes les instances de gouvernance nationale, territoriale et communale au Togo.

Dans cette perspective, et afin de faire obstacle à toute velléité de baronnie régionale ou rente de situation, il nous paraît séant que tous les mandats électifs fassent à l'avenir, l'objet de limitation, notamment les mandats du Président de la République, des parlementaires, (députés et sénateurs), et ceux des conseillers municipaux.

La mesure devra être étendue aux fonctions des directeurs des grandes administrations, aux directeurs des sociétés d'État, ainsi qu'aux mandats d'administrateur de sociétés où la puissance publique détient une participation.

Il devra en être de même s'agissant des postes de représentation diplomatique du Togo à l'Étranger.

S'agissant de nos compatriotes vivant à l'étranger, ils devront disposer du droit de vote afin de leur permettre de prendre pleinement part à toutes les consultations électorales depuis leurs lieux de résidence.

Les Grandes Institutions de la République à l'instar de la Cour constitutionnelle, de la Commission Électorale Nationale Indépendante, de la Cour des Comptes, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et de la Médiature de la République, dans leur composition, doivent faire l'objet de réadaptation consensuelle pour emporter l'adhésion de tous les acteurs politiques et inspirer la confiance auprès des populations.

3. Réforme institutionnelle

3.1. Gouvernement

La contribution exposée en notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'adoption d'un projet de loi relatif aux droits et devoirs des membres du Gouvernement et recommande en outre, l'adhésion formellement actée par les membres du Gouvernement, de la CENI et de la fonction publique étatique, à un code d'éthique.

De même, des exigences en matière de suivi et d'évaluation des performances de chaque fonctionnaire sont exhortées en notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** ».

3.2. Assemblée nationale

Afin d'assurer au mieux ses missions en matière de pouvoir législatif et financier, la contribution portée par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise de renforcer les prorogatives dévolues à l'Assemblée nationale en matière de contrôle de l'action du Gouvernement par le biais des commissions permanentes, qui auditionneront les membres du Gouvernement et pourront mettre en place des missions d'information sur des sujets précis.

L'Assemblée nationale pourra également créer des commissions d'enquêtes afin de mener des investigations plus poussées relativement à des situations qui appellent clarification.

La contribution portée par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » prône l'amélioration substantielle des relations entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale en ce qu'il s'agit en l'espèce, de rapports de collaboration dans le cadre de l'élaboration de la loi de la République.

Aussi, la contribution portée par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que la -Commission des Finances- de l'Assemblée nationale joue un rôle plus capital dans le contrôle de l'efficacité de la dépense publique.

S'agissant du règlement intérieur de l'Assemblée nationale il devra à notre sens, être adapté à une approche plus efficace de la pratique parlementaire.

La contribution portée par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » suggère aux fins d'améliorer la qualité de la production législative, que les députés s'attachent les services d'un attaché parlementaire, pourvu de solides connaissances en matière de droit.

Par ailleurs, les parlementaires devront être encouragés à disposer d'une permanence dans leur circonscription électorale afin de maintenir un lien constant avec la population. Aussi, nous paraît-il vivement souhaitable, l'institution formelle chaque semaine d'une séance de questions au gouvernement retransmise en direct à la radio et à la télévision, au cours des sessions parlementaires.

Enfin, la contribution portée par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » considère que le siège de l'Assemblée nationale ne doit plus pouvoir occuper pour ses travaux, un lieu de la capitale, expressément dédié à l'organisation des congrès, des spectacles et à des activités culturelles.

Des locaux destinés à accueillir le siège de l'Assemblée nationale de la République du Togo devront à notre sens, être construits à court délai, afin d'y fixer définitivement le travail du Parlement dans un environnement propice et digne.

3.3. Justice

S'agissant de l'institution judiciaire de notre pays, la finalité de nos préconisations n'étant pas de mettre en cause la qualité des magistrats du siège et du parquet, les exhortations portées par notre projet « **POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » visent la poursuite de la modernisation de la Justice et la consolidation de son indépendance à l'égard du pouvoir exécutif tout en la rendant plus efficace, plus accessible et plus compréhensible pour tous les citoyens, avec le souci constant de l'objet de la fonction juridictionnelle qui est de dire le droit et trancher les litiges.

L'ouverture de consultations avec la Cour constitutionnelle, les autorités judiciaires et les Commissions Permanentes de l'Assemblée nationale en vue de la création rapide d'un Conseil National de la Justice (CNJ) nous paraît souhaitable.

Le Conseil National de la Justice (CNJ) pourrait à notre sens, avoir pour mission d'étudier et de proposer les moyens de mieux assurer la présomption d'innocence, l'indépendance des autorités judiciaires à l'égard du pouvoir exécutif, l'impartialité des juridictions, la bonne administration de la Justice, et aura vocation de veiller à la généralisation de la jurisprudence en toutes matières de droit, au niveau national.

Ce nouvel organe sera composé majoritairement de hauts magistrats ainsi que de représentants de l'ordre des avocats, et de la société civile. Le contenu précis de ses prérogatives fera l'objet d'une large concertation.

Les préconisations portées par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » mettent un accent particulier sur l'aide juridictionnelle que l'État devra accorder aux usagers du service public de la justice dont les revenus sont insuffisants pour agir en justice. Notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise en outre, dans ces cas précis, la prise en charge par l'État, en totalité ou en partie, des frais de procédure et d'expertise, ainsi que des honoraires de l'avocat.

L'aide juridictionnelle devra être accordée pour toute action en justice, que ce soit, devant une juridiction judiciaire : tribunal d'instance, tribunal de grande instance, tribunal de commerce, cour d'appel, cour de cassation ou devant une juridiction administrative : tribunal administratif, cour administrative d'appel.

S'agissant de l'affermissement de la modernisation de notre appareil judiciaire en matière de procédure civile et afin de l'adapter aux réalités contemporaines d'un monde globalisé et en grande mutation, la possibilité d'introduire des [actions de groupe] mérite réflexion avec pour objectif une meilleure défense des droits du consommateur.

L'action de groupe permettrait au représentant unique de porter en justice une demande en réparation d'un préjudice pour le compte de toute une classe de victimes qui serait informé de l'existence de l'action grâce à un système de publicité efficace.

En effet, en l'état actuel des dispositions légales en vigueur, lorsque plusieurs consommateurs sont victimes d'un même manquement commis par un professionnel, ils peuvent entamer des procédures judiciaires individuelles, mais pas agir en justice ensemble contre l'entreprise fautive.

L'action de groupe permettra de rééquilibrer le rapport de force entre consommateurs et professionnels.

L'action de groupe permettrait ainsi de traiter les préjudices de masse. Il nous paraît intéressant d'introduire l'action de groupe dans le droit togolais dès lors qu'actuellement, le consommateur togolais est dépourvu de moyen efficace lui offrant la possibilité d'agir en justice contre une entreprise qui commettrait une multitude de préjudices identiques.

Aussi, l'implantation au Togo d'un -Institut National de la Consommation- présente un caractère d'utilité publique en ce qu'il aura entre autres, pour objet, de permettre le débat et la concertation entre les pouvoirs publics, les représentants des associations de défense des consommateurs et les représentants des organisations professionnelles sectorielles ainsi que des entreprises assurant des missions de service public, pour tout ce qui a trait aux problèmes de la consommation.

Enfin, soucieuses d'une justice de proximité en toutes matières, les préconisations portées par notre projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » exposent l'opportunité de la création d'un juge de la famille et de la jeunesse.

4. Droits politiques des citoyens

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise le renforcement de l'implication des populations à toutes les étapes du débat citoyen et promeut la démocratie participative.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » exhorte l'administration publique à adopter ses décisions dans la transparence et dans le respect des usagers. En termes de réévaluation des droits du citoyen, une simplification du droit d'accès aux informations et aux documents administratifs nous paraît envisageable.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la réhabilitation de l'enseignement de l'éducation civique au premier et au second, degrés et cycles des écoles, collèges et lycées de l'éducation nationale.

Enfin, la saisine de la Cour constitutionnelle, par le citoyen nous paraît concevable.

5. Réconciliation nationale

La gravité de la tension politique que connaît notre pays et le traumatisme créé dans la mémoire collective par les différentes tragédies qui ont jalonné notre histoire, imposent à notre sens, la nécessité d'un travail de mémoire conséquent afin de permettre à la réconciliation nationale de devenir véritablement une réalité au cœur du quotidien du Peuple togolais.

Nous estimons que ce n'est qu'à ce prix que pourrait intervenir une véritable réhabilitation de notre histoire commune !

Nous considérons qu'il incombera au prochain Gouvernement de prendre les dispositions légales et techniques nécessaires en vue de faire procéder à l'indemnisation rapide des victimes des différentes tragédies qui ont émaillé l'histoire de notre pays, conformément aux recommandations de la CVJR.

La création de l'« Institut d'Études de l'Histoire du Togo » devra en opportunité, élargir son champ d'action à la thématique de la réconciliation nationale.

L'organisation d'un cycle de conférences et de colloques relativement au [devoir de mémoire] et au [vivre ensemble] est suggérée en notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** ».

Par ailleurs, une plateforme participative armée-nation à laquelle devra être partie prenante la diaspora, s'agissant de projets de développement communautaire scellera idéalement, à notre sens, le processus de réconciliation nationale.

Elle constituera au cœur du quotidien de la Nation, la mémoire vivante des retrouvailles inter-togolaises.

6. Lutte contre la corruption et l'impunité

Pour combattre efficacement la corruption, le désordre et l'impunité dans notre pays, caractérisés par le détournement des deniers publics, le clientélisme, le laxisme, l'absentéisme et la négation de l'excellence qui gangrènent l'administration publique, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » énumère un arsenal de mesures qui pourra nous semble-t-il, être introduit à l'Assemblée nationale, dès le premier semestre de l'année 2015.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise en outre, le vote d'une loi organique tendant à préciser ou à compléter les dispositions de l'article 145 de la Constitution, relatives à la déclaration des biens et avoirs financiers, notamment, des membres du Gouvernement, des directeurs des administrations centrales et des directeurs d'entreprises publiques.

L'instauration d'un Plan National de Lutte contre la Corruption (PNLC) afin de sensibiliser les populations, les responsables politiques, les parlementaires, les fonctionnaires et les agents des forces de l'ordre et de sécurité relativement aux coûts économique et social de la corruption nous paraît d'une évidente actualité.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'élaboration d'instructions de service, prescrites au moyen de circulaires adressées aux juges, aux procureurs et aux autorités hiérarchiques des forces de l'ordre et de sécurité aux fins d'une scrupuleuse et stricte application de la législation anti-corruption.

II. CREER LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE

1. Simplification administrative

Pour garantir la transparence dans la conduite des affaires publiques notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » soutient la réforme visant la simplification administrative, tant en ce qui regarde le volet du service aux usagers que pour ce qui regarde le volet de la simplification des procédures administratives.

Des réaménagements conséquents et rapidement entrepris en vue d'améliorer significativement le processus de réforme administrative en cours sont souhaitables.

L'utilisation systématique des nouvelles technologies de communication, la modernisation des outils informatiques et la formation y afférente à tous les niveaux de la fonction publique constituent de notre point de vue, un des fondements de la réforme administrative.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la mise en place sous l'autorité du Ministre de la réforme de l'État et de la modernisation de l'administration, d'une *commission interministérielle* réunissant des hauts fonctionnaires des administrations concernées et des experts externes. Ladite *commission interministérielle* devra évaluer régulièrement les travaux entrepris relativement à l'allègement, à la simplification et à l'accélération des procédures administratives.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que soit examiné dans quelle mesure le silence de l'administration au regard d'une demande qui lui est soumise par un usager, vaudra acceptation à l'expiration d'un délai de deux mois.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la possibilité d'instaurer des guichets uniques régionaux permettant aux usagers d'y accomplir toutes leurs démarches administratives.

2. Zone franche industrielle

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise des initiatives novatrices tendant à doper les activités implantées dans le secteur de la zone franche industrielle, favorisant ainsi, l'attractivité du site de la zone franche industrielle de Lomé, la création d'emplois pour les jeunes diplômés, et pour ceux ayant obtenu une formation diplômante. À cet effet, l'État devra agir sur les coûts de production, notamment sur les coûts énergétiques et les coûts de la téléphonie.

3. Intensification des activités du port autonome de Lomé

S'agissant du port autonome de Lomé, en vue de compléter la densité de son offre commerciale et d'amplifier l'envergure de son attractivité, la réhabilitation de l'axe ferroviaire Lomé-Blitta nous paraît constitutive d'un impératif, autant que la construction d'une ligne ferroviaire Blitta-Cinkassé qui rendra aisée une prompte évacuation du fret vers les pays de l'Hinterland.

Il paraît urgent de repenser la Gouvernance de cet outil de promotion de l'économie nationale qui devra veiller à l'intégration des enjeux stratégiques de développement durable, dans le respect des règles de la concurrence, pour pouvoir tirer profit de la densité des récents investissements, qui ont transformé la cartographie de la place portuaire de Lomé.

4. Création d'une banque Nationale d'Investissement

S'agissant d'un engagement résolu au soutien d'une croissance économique forte, l'investissement nous paraît constitutif d'un moteur permettant aux entreprises d'augmenter leur capacité de production et donc éventuellement de produire plus.

Il s'agit dès lors, d'un facteur fondamental de la croissance économique à long terme. Celle-ci sera d'autant plus soutenue que l'effort d'investissement sera élevé.

C'est pourquoi, la création d'une -Banque Nationale d'Investissement- qui aura pour mission de soutenir et d'accompagner les petites et moyennes entreprises, ainsi que les entreprises de taille intermédiaire à travers le financement des projets multisectoriels publics et privés nous paraît souhaitable en termes de compétitivité de nos entreprises.

En outre, la -Banque Nationale d'Investissement- dont nous appelons de nos vœux la création, agira la plupart du temps en partenariat avec les acteurs privés : En financement comme en investissement.

En contrepartie, notre contribution portée par le projet « **POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » recommande que la gestion des entreprises publiques éligibles au dispositif de soutien et d'accompagnement de la -Banque Nationale d'Investissement- fasse l'objet d'un contrat de performance avec l'État, assorti d'une obligation de résultats.

5. Bonne gestion des unités de production nationale

En vue d'insuffler une nouvelle respiration à l'économie nationale, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'élaboration d'un *schéma directeur* de meilleure gestion de nos différents sites miniers en activité qui aura pour but de donner de manière prospective, les orientations stratégiques de l'ensemble des sites miniers existants ou à découvrir sur notre territoire national afin de définir globalement l'articulation de la réalisation des principaux objectifs dans le temps.

Le *schéma directeur* dont nous encourageons la mise en œuvre permettra ainsi de définir des priorités nationales en termes de réalisation des objectifs et de donner une visibilité sur les ambitions et la compétitivité du secteur minier togolais.

L'excellence et l'efficacité devront dorénavant marquer la gestion de nos unités de production nationale.

Une attention particulière sera portée aux besoins des entreprises du secteur privé, moteur de croissance et de création des emplois. L'OTR (Établissement public à caractère administratif remplissant une mission d'intérêt général sous le contrôle de l'État) nouvellement institué, devra être soumis à un encadrement notamment par la mise en place d'un Conseil d'Administration, et d'un Conseil de Surveillance afin de mesurer son efficacité relativement aux objectifs qui ont justifié son institution.

Par ailleurs, s'agissant d'une incitation à la diversification de notre économie, elle devra être structurellement encouragée.

6. Amélioration des conditions de vie des travailleurs du secteur public

Afin de permettre à la fonction publique de promouvoir l'excellence, l'efficacité, la loyauté, la rigueur, l'impartialité et de se montrer à la hauteur des défis de modernité de notre pays, notre contribution portée par le projet « **POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » appelle au perfectionnement du recrutement dans la fonction publique d'État, dans la fonction publique des collectivités territoriales et dans la fonction publique hospitalière.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » ambitionne tout autant, l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires.

Une augmentation du niveau du point indiciaire est diligemment souhaitée afin de donner aux fonctionnaires plus de moyens pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et relever leur sérénité en vue d'une meilleure productivité.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'ouverture d'un grand dialogue social avec les corps intermédiaires.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise une hausse des salaires en adéquation avec le coût de la vie, pour relancer la consommation et l'épargne dans notre pays. Une revue de la politique monétaire et fiscale serait d'une utilité à cet effet.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que soit proposé aux fonctionnaires des perspectives de formation, de remise à niveau et de consolidation de leurs acquis professionnels tout en promouvant la flexibilité de l'emploi au sein des administrations de l'État.

7. Amélioration des conditions de vie des travailleurs du secteur privé

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'adoption de dispositions légales tendant à assurer l'application effective des

dispositions prescrites par notre code du travail dans les entreprises du secteur privé et de la zone franche industrielle de Lomé.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » recommande le respect de la liberté syndicale sur toute l'étendue du territoire national.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise des mesures tendant à inciter les employeurs du secteur privé à déclarer et faire immatriculer leurs salariés auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

« **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » encourage l'instauration d'un dialogue social permanent entre les représentants syndicaux et le patronat.

Un bilan des cadres légaux devra être établi, notamment en vue de permettre une vérification de l'adéquation des effectifs en place par rapport aux besoins réels des administrations pour mieux appréhender notre politique nationale de l'emploi.

« **POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise, un dialogue permanent entre les représentants syndicaux et le patronat, dédié à la réflexion pour l'amélioration continue des conditions de vie et de travail des salariés, dans un esprit de responsabilité et de transparence.

8. Lutte contre le chômage

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la détermination de mesures tendant à encourager les entreprises à embaucher les jeunes diplômés sans emploi.

À cet effet, additionnellement aux mesures visant à créer une adéquation entre les parcours de formation et les besoins du marché, des dispositions d'incitation fiscale devront être octroyées aux entreprises recruteuses.

La mise en place d'une *agence nationale de l'emploi* et d'un *mécanisme de financement de la formation professionnelle continue* au profit des salariés des secteurs privé et public pour favoriser leur reconversion et/ou leur spécialisation nous paraît relever de bonne méthode.

La mise en place d'un -Office pour la Création d'Entreprise (OCE) - nous paraît souhaitable. L'Office dont s'agit, aura pour vocation d'œuvrer au service des porteurs de projets de création d'entreprise.

L'Office pour la Création d'Entreprise (OCE) exercera une mission d'intérêt général qui répondra à une volonté nationale : celle de la lutte contre le chômage et celle de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat.

L'Office pour la Création d'Entreprise (OCE) développera des dispositifs de sensibilisation, d'information et d'orientation en direction des porteurs de projet de création d'entreprise.

L'État devra utilement mettre en place un fonds de bonification des taux d'intérêt bancaire pour le financement des projets portés par les diplômés désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat.

9. Réforme du secteur éducatif

Le discours est l'être de l'homme et procède de l'éducation qui détermine l'avenir de toute société. Réussir le pari du développement et de la mission : [Le Togo, pays moderne] suppose la transmission d'authentiques valeurs citoyennes aux générations présentes et futures.

D'où la nécessité qui nous a paru, d'une refonte totale et pressante de notre système éducatif actuel.

Pour y parvenir, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la circonscription de notre système éducatif autour de deux (2) grands axes véritablement autonomes, à savoir : d'une part, l'enseignement général et universitaire, et d'autre part, l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Aux termes de notre appréciation, l'enseignement général et universitaire comprendra les préscolaires, les premier, deuxième et troisième degrés, de même que les études et la recherche universitaire.

L'enseignement technique et la formation professionnelle comprendront les formations aux arts et métiers d'une part, et d'autre part, l'alphabétisation et les apprentissages spécialisés pour tous ceux qui choisissent la filière courte et une entrée rapide sur le marché du travail.

Le système éducatif de notre pays devra être repensé et réadapté en rapport avec une approche socioconstructiviste afin de privilégier les situations d'apprentissages autocentrées et authentiques permettant aux apprenants d'acquérir à la fois les connaissances globales, de même que celles qui sont utiles au développement de leurs milieux et environnement immédiat.

9.1. Enseignement général et universitaire

-Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise des mesures d'accompagnement portant accès gratuit aux enseignements du premier et du deuxième degré, concrétisées, par des subventions de l'État aux établissements publics.

À ce titre, les enseignants contractuels seront désormais pris en charge sur le budget général durant les douze (12) mois de l'année.

-Une véritable politique de scolarité obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 15 ans nous paraît éminemment souhaitable pour tous les enfants résidant sur le territoire togolais.

-La scolarisation de la jeune fille, la protection et la sécurisation de son parcours scolaire seront rendues obligatoires par des mesures d'incitation et en tant que de besoin, de coercition.

-Il nous paraît souhaitable que les salaires du corps enseignant et de l'ensemble de la communauté éducative soient revus conséquemment à la hausse dans le cadre d'un statut particulier qui revalorisera le métier d'enseignant à tous les degrés.

-La formation pédagogique initiale devra à notre sens, être rendue obligatoire à tous les candidats au métier d'enseignant, et ce, du préscolaire à l'université.

-Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'ouverture d'une concertation approfondie portant sur la redéfinition des règles, de la place et du rôle de l'enseignement secondaire privé avec les acteurs de ce secteur étudiants les plus méritants de toutes les facultés et écoles supérieures du Togo devront idéalement pouvoir bénéficier de l'octroi d'un ordinateur portable.

-Les campus universitaires devront être pourvus d'un réseau Wi-Fi performant en vue de faciliter l'accès à l'Internet au bénéfice de tous les étudiants.

-La construction de nouveaux amphithéâtres, devra être envisagée pour créer de meilleures conditions de transmission du savoir.

-Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que les critères et conditions d'octroi de bourses aux étudiants soient réexaminés pour rendre prioritairement éligibles tous les étudiants issus de milieux défavorisés ainsi que les étudiants brillants, indépendamment de leur âge.

-Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise qu'une *allocation d'étude spéciale* ou qu'un *prêt remboursable* en fin de formation, soit accordé à tout étudiant non boursier qui en fera la demande. L'État et les banques devront se concerter en vue de l'élaboration de dispositifs y afférents.

-Les moyens de transports collectifs des étudiants devront faire l'objet d'une amélioration réelle, de même que le service des restaurants universitaires.

-Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la construction sur les deux campus, de bibliothèques universitaires supplémentaires dotées d'équipements modernes en vue de faciliter les travaux de recherche des étudiants et des enseignants.

-La pratique de l'éducation physique et sportive devra être optimisée à tous les cycles d'enseignement, et les championnats scolaires et universitaires redynamisés.

-Il nous paraît que l'éducation civique devra constituer une matière commune de base, à coefficient élevé, à tous les examens.

-Le contenu de la formation générale devra à notre sens, être revu et adapté à la vérité historique et aux exigences de développement harmonieux des apprenants et de la République.

9.2. Enseignement technique et formation professionnelle

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise le renforcement du dispositif des écoles techniques et professionnelles et la création de centres d'orientation professionnelle, ainsi que la création de nouvelles filières pour accompagner les élèves pour lesquels une formation ouvrant la voie à un accès rapide au marché du travail, est l'option la mieux adaptée.

Le niveau diplômant de fin d'apprentissage devra nous semble-t-il être relevé afin de permettre une meilleure compétitivité et une meilleure employabilité des diplômés issus de cette filière d'enseignement.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise d'éviter que l'école constitue une fabrique à chômeurs. C'est pourquoi, il nous paraît approprié que soit mis en place un plan global éducation-formation-emploi. Dans une telle perspective, une remise à niveau des acquis cognitifs devra être la règle, tout au long de la vie et devra être encouragée afin de donner la chance aux apprenants de sortir du cursus et d'y revenir en fonction d'un plan de carrière qu'ils auront eux-mêmes défini.

À cet égard, il devra être instauré un partenariat permanent entre les centres de formation et les entreprises, porté par une véritable symbiose dans laquelle les besoins des professionnels orientent les travaux pédagogiques de telle sorte que les profils des diplômés correspondent aux besoins des employeurs, donc de l'économie *in fine*. Le mode de formation en l'alternance sera encouragé en ce sens.

10. La réforme du secteur de la santé

La vitalité d'une société est tributaire de l'état de santé de ses citoyens. La santé constitue dès lors, l'un des fondamentaux du développement d'un pays. Sans la bonne santé des citoyens, la production nationale sera faible.

Conséquemment, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise une politique générale de la santé prenant clairement appui sur le triptyque de 1957 de l'OMS : « *la santé est un état de bien être physique, social et mental.* »

Un accès pour tous, aux soins de santé publique devra être garanti et notre système de soins de santé publique devra être évalué et modernisé.

Nul ne contestera valablement le fait que nos hôpitaux, nos centres de soins, nos dispensaires et autres formations médicales sont sous-équipés.

Lorsqu'ils existent, les rares équipements médicaux dont ces sites de soins médicaux sont dotés, sont usés, altérés et dépourvus de maintenance. Globalement, le matériel y est vétuste, obsolète et/ou inopérant.

S'agissant des équipements de base pour des soins courants, les carences sont notoires, patentées, voire inimaginables !

Remède devra être promptement porté à cette situation non convenable de laquelle notre pays ne peut tirer fierté !

10.1. Le mécanisme de financement de la santé

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que soit procédé à une augmentation d'au-moins 15% du budget annuel global affecté au secteur de la santé publique.

Aussi et afin d'assurer une gestion et un contrôle efficace du budget annuel alloué à chaque formation sanitaire publique, le prochain Gouvernement devra nous semble-t-il, étudier la possibilité de la création d'une Caisse nationale de Santé (CNS) qui incorporera le dispositif actuel d'assurance maladie (l'INAM) afin de garantir un accès immédiat et gratuit de tous les premiers soins d'urgence au bénéfice de toute la population.

10.2. Le renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » promeut un environnement de bonne qualité devant garantir à nos populations un état de bien-être physique, mental et social. De ce fait, les priorités consisteront à :

-Renforcer le dispositif de sensibilisation, de dépistage, de soins, et de coordination de la lutte contre la propagation de la fièvre hémorragique à virus Ebola sur tout le territoire national spécialement au niveau des principales portes d'entrées du Togo. La mise en place d'une [Cellule de veille et de riposte] sous régionale conformément à la recommandation issue du sommet des Chefs d'États de la CEDEAO qui s'est tenu à Accra du 06 novembre 2014 devra être activée.

-Décréter 2015 année de la santé mentale au Togo et mettre en place des structures de liaison en soins de santé mentale dans tous les centres hospitaliers régionaux et dégager les moyens nécessaires pour faire du Togo un pôle d'expertise sous régionale en matière de santé mentale.

-Assainir l'environnement immédiat du cordon lagunaire de Lomé afin de préserver les populations avoisinantes de la prolifération d'agents pathogènes, de maladies et la diffusion d'odeurs pestilentielles.

-Créer un véritable réseau d'assainissement urbain connecté aux infrastructures urbaines et interurbaines permettant la récupération, le traitement et l'évacuation des eaux usées ou de ruissellement.

-Récupérer, trier et traiter les ordures ménagères, en créant les infrastructures appropriées, en dotant les services municipaux de la voirie des outils nécessaires, en restructurant et en subventionnant les opérateurs du secteur informel en charge de la salubrité publique, actuellement assurée par les jeunes sans emploi.

-Mettre en place un système de récupération et de traitement des contenus des puisards, pour ne plus les déverser dans la nature.

-Créer un Service des Espaces Verts et de l'Environnement (SEVE) pour redonner un visage agréable à notre cadre de vie, mettre en valeur le front de mer qui borde pour partie la ville de Lomé, planter des végétaux tout le long de la façade maritime de la ville de Lomé, aménager nos cités, créer des voies piétonnes, restreindre l'occupation intempestive du domaine public, réhabiliter les jardins et lieux publics, entretenir les axes de circulation et veiller à la protection décente de notre environnement.

-Mettre sur pied un système de promotion de la qualité de l'alimentation et de l'eau à usage de consommation. À cet effet, un réseau de surveillance sanitaire composé de spécialistes chargés du contrôle de qualité devra être mis sur pied. Ils pourront utilement intervenir dans des cas d'insalubrité manifeste, former les professionnels de l'alimentation, les tenanciers de cafés, de bars et les restaurateurs entre autres.

-Procéder à une révision complète de l'actuel système d'adduction d'eau potable dans les zones urbaines, et élargir ce réseau dans la mesure du possible. Les réseaux d'eau courante devront être appuyés au moyen de systèmes de forages.

-Promouvoir la production biologique au niveau des cultures maraîchères, aider au choix des intrants dont la toxicité est tolérée par l'organisme humain.

-Créer un Service National de Veille Sanitaire, aux fins de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre des stratégies de lutte en cas d'apparition d'épidémies ou de pandémies, de prévention de nouvelles maladies et de traitement des maladies cycliques.

-Renforcer les moyens du programme national de vaccination par la mise sur pied d'un système de vaccination itinérant à caractère gratuit pour couvrir toutes les populations exposées à des risques sanitaires potentiels.

10.3. La modernisation des équipements sanitaires et amélioration des prestations de soins

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la restructuration de la politique des soins de santé et le rétablissement de la confiance des populations à l'égard des praticiens de soins de santé publique.

Ce vaste chantier de rénovation de tout notre secteur de santé publique nécessitera d'importants travaux de réaménagement, de restauration et de réhabilitation des structures de soins de santé publique.

-Réaménager, réhabiliter systématiquement les centres de santé, voire achever le cas échéant, leur construction, pour les rendre conformes aux normes sanitaires universellement admises et d'une fréquentation convenable.

-Créer des centres de santé supplémentaires dans des zones géographiques qui le nécessitent, et aménager des voies d'accès pour en faciliter l'usage.

-Implanter des unités de spécialisation nécessitant de lourds et sophistiqués équipements au sein des CHU et des unités de spécialisation nécessitant des moyens plus légers, dans les CHR, en ayant constamment le souci d'une répartition basée sur les critères démographiques sérieux, sur toute l'étendue du territoire national.

-Doter tous les centres de santé universitaires et régionaux de moyens nécessaires pour assurer la gratuité de la pratique de la césarienne au profit des femmes qui sont dans l'obligation d'y avoir recours.

-Renforcer le parc ambulancier actuel par les moyens additionnels afin de desservir tout le territoire national.

-Créer une unité mobile hélicoptérée permettant d'évacuer facilement les urgences vers les centres de référence, et de relier les points de spécialisation des CHR et CHU.

-Moderniser tous les équipements médicaux dans tous les centres de santé.

-Créer un service d'oncologie et de radiologie nucléaire de référence afin que notre secteur de soins de santé publique soit en capacité d'offrir des soins spécialisés adaptés, à toutes celles et à tous ceux qui souffrent du cancer à travers le pays.

-Redéfinir le programme national de santé mentale et en faire une priorité de santé publique, et doter de moyens conséquents les structures sanitaires en vue d'une prise en charge efficace des troubles psychiques.

-Doter les centres de santé de l'intérieur du pays de logements pour le personnel soignant, de même que de moyens de transport adéquats.

-Restructurer le service de prise en charge sociale sur tous les sites de soins de santé publique et les doter de moyens conséquents afin d'offrir un accueil convenable en ces lieux et des soins de qualité aux usagers les plus vulnérables.

La prise en charge sociale ici préconisée devra s'étendre non seulement à la gratuité des accouchements par voie de césarienne dans tous les services publics de santé, mais également à un accès gratuit aux premiers soins d'urgence.

-Organiser la dotation systématique des hôpitaux d'un véritable service pharmaceutique pour prévenir les pénuries de médicaments, desquelles résultent malheureusement trop de décès, et doter nos pharmacies en médicaments classés.

-Restructurer et promouvoir la médecine traditionnelle par la création d'un Service National de Médecine Alternative.

-Renforcer la lutte contre le trafic de médicaments contrefaits, duquel résulte de nombreux décès.

-Organiser des états généraux sur la formation des professionnels de la santé et réorganiser à la hauteur des enjeux de santé publique, l'envergure et le corpus de formations existantes.

10.4. Renforcement des ressources humaines sur les sites de soins de santé

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que la politique du prochain Gouvernement en matière de renforcement des

ressources humaines sur tous les sites de soins de santé publique soit axée, notamment sur :

-l'institution de formation continue, de remise à niveau obligatoire des qualifications, et de motivation du personnel médical ;

-un programme d'aide au retour pour tous les praticiens qualifiés de santé, établis à l'étranger.

*Il devra leur être garanti un logement et un travail dès le premier semestre de leur retour

-l'adaptation du nombre de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes aux besoins démographiques de la population dans chaque région du pays afin de remédier à la crise des déserts médicaux.

-l'institution de pôles de référence médicaux par région, est souhaitée afin de favoriser la mobilité des compétences et équilibrer la répartition de médecins sur toute l'étendue du territoire national.

-la création d'une plate-forme de dialogue permanent avec le personnel soignant est constitutive d'un besoin de l'utilisateur du service public de la santé.

-La circularité des ressources humaines *via* la promotion des partenariats sud-sud dans le domaine de la médecine alternative et nord-sud dans le cadre de la pratique médicale scolaire nous paraît de bonne inspiration.

11. La protection de la vie et la dignité du citoyen

11.1. Droit au logement

Ces dernières années les prix du logement ont atteint des sommets vertigineux plus particulièrement dans l'agglomération urbaine de Lomé. Cette évolution préoccupante est liée à une offre de logements et de terrains non bâtis insuffisante, à l'absence de viabilisation de terrains pourtant disponibles ainsi qu'à l'évolution économique et démographique de la capitale. L'offre de terrains à bâtir et de logements ne parvient pas à satisfaire la demande. Ce sont avant tout les prix du foncier qui sont à la base de l'évolution rapide des prix des logements.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise de maîtriser l'évolution des prix sur le marché immobilier en augmentant l'offre de logements et de terrains constructibles.

Dans cette optique, il est largement souhaitable que la politique du prochain Gouvernement en matière de logement, agisse prioritairement sur la modernisation du régime foncier togolais et la réglementation des baux à usage d'habitation.

11.2. Modernisation du régime foncier

Pour pouvoir satisfaire la demande considérable de terrains constructibles et à prix abordables, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE**

ENSEMBLE » préconise un rôle plus actif de la puissance publique sur le marché du foncier.

L'élaboration d'un projet de loi portant réforme foncière nous paraît constitutive d'une utilité publique. À cet effet, la réalisation d'un audit du service des cadastres est hautement souhaitée.

Par ailleurs, des mesures doivent être prises en vue d'alléger et d'accélérer la procédure d'établissement des titres fonciers. Aussi, la numérisation du service des cadastres aux fins de prévenir toute une série de malversations observées lors des cessions des titres fonciers, devra nous semble-t-il être matérialisée à bref délai.

11.3. Réglementation des baux à usage d'habitation

Dans l'objectif d'abolir le système des cautions et prix de loyer trop élevés tout en maintenant le principe de la protection des propriétaires contre le risque de loyers impayés, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la conception d'un dispositif de garantie de loyer pour les baux à usage d'habitation.

En vue d'un meilleur contrôle du montant des loyers pour les baux à usage d'habitation, il nous paraît indispensable que des statistiques fiables relativement à la pratique de fixation du montant des loyers soient dorénavant établies et publiées chaque année.

Dans ce contexte, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la création de Commissions communales du loyer. Toutes les offres de location devront obligatoirement être soumises pour avis, aux dites Commissions qui seront également dotées d'un droit d'auto-saisine dans des cas précis.

S'agissant de la loi sur l'aménagement communal elle devra à notre sens, être évaluée et en tant que de besoin réadaptée, dans l'optique de réduire les délais et d'alléger les procédures.

En outre, le prochain Gouvernement dans sa grande sagesse devra prendre toutes mesures légitimes permettant aux communes de lutter efficacement contre les violations des dispositions légales en vigueur, en matière de baux à usage d'habitation.

11.4 Introduction d'un impôt foncier

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'introduction d'un impôt foncier qui devra assurer aux collectivités locales un revenu stable contribuant au financement et à l'entretien des équipements et des infrastructures locales.

L'imposition du foncier devra être conçue de façon à établir une équité certaine entre les contribuables et permettre un rééquilibrage des ressources foncières.

12. Protection de la famille

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la création d'un Juge aux affaires familiales (magistrat du siège), créé dans le ressort de tous les Tribunaux de Grande Instance, pour connaître :

*du divorce et de la séparation de corps ;

*de la séparation pour les couples non mariés afin de fixer notamment la résidence des enfants mineurs ;

*des actions liées à l'obligation alimentaire, à la contribution aux charges du ménage et à l'obligation d'entretien des enfants mineurs ;

*de l'exercice de l'autorité parentale ;

*des actions liées au prénom tel qu'une modification, adjonction ou suppression à l'état-civil.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'élaboration et l'adoption d'un projet de loi relatif aux violences faites aux femmes et au harcèlement sexuel et moral.

13. Protection de la jeunesse

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise un examen exhaustif des politiques menées en matière de protection de la jeunesse. Les conclusions qui seront issues de cet examen devront à notre sens, permettre d'améliorer la coopération et la coordination des différents acteurs de la politique familiale et de l'action sociale.

L'adoption en priorité, d'une loi relative à la protection de la jeunesse nous paraît fondamentale.

Afin d'assurer une prise en charge optimale des jeunes en difficulté et de leurs familles, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la création d'un Office National de l'Enfance (ONE) dont devra relever à l'avenir, la Brigade pour mineurs de Lomé.

Le dispositif d'accompagnement des jeunes en difficulté devra être identique dans toutes les autres villes du territoire national. Des dispositions urgentes devront être prises afin d'améliorer le niveau de prestation dans les structures d'accueil existants.

Une loi sur la violence domestique devra à notre sens être adoptée pour une plus forte protection des victimes mineures.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise à travers tout le pays, l'ouverture de centres de promotion de la jeunesse. Ces centres seront des lieux où le sport, des jeux à vocation d'éveil de l'esprit ainsi que des La lutte accrue contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants ne nous paraît pas avoir connu le succès escompté ; leur circulation et consommation demeurent élevées.

Conséquemment, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise une nouvelle stratégie de prévention de la consommation, d'information, de répression et de responsabilisation.

Le renforcement des capacités des administrations concernées par le traitement de ces affaires est hautement appelé. Une lutte de tous les instants contre le blanchiment d'argent, qui est très souvent liée à ce trafic, nous paraît déterminante même si la notion de blanchiment "d'argent mal acquis" et plus précisément de flux financiers illicites, concerne un champ d'investigation plus large.

Les moyens de prévention de ces deux fléaux devront être à la hauteur du défi au regard de leur risque élevé de déstabilisation de la société qu'ils représentent pour la quiétude des populations, d'autant plus que les flux financiers illicites se nourrissent et nourrissent le crime organisé ainsi que le terrorisme.

14. Poursuite de la modernisation des infrastructures

Il nous a paru que la relance économique de notre pays est étroitement liée aux grands travaux de construction et de réhabilitation des équipements, des infrastructures ainsi que d'aménagement de l'environnement et du cadre de vie.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise la hiérarchisation des priorités s'agissant des investissements indispensables en vue d'assurer des confortables et modernes voies de circulation pour les personnes et les biens dans nos villes et entre les différentes localités de notre pays et les pays limitrophes.

Il nous paraît particulièrement bien fondé que soit procédé à un audit de tous les grands travaux récemment entrepris afin de s'assurer de leur conformité d'une part, aux normes environnementales et d'autre part, aux normes internationales en termes de leur sûreté dans le cadre de la sécurité civile.

III. PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE

1. Renforcement et revalorisation du secteur informel

Le secteur informel, véritable vecteur de dynamisme économique, représente au Togo plus de 80% de la population active et contribue à plus de 70% du PIB.

Notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'élaboration et l'adoption d'un projet de loi portant réorganisation et restructuration de la Délégation à l'organisation du secteur informel (DOSI) en vue de mieux élargir l'assiette de la sécurité sociale ouverte aux travailleurs de ce secteur.

La création d'un cadre juridique souple pour les activités relevant du secteur informel ; la facilitation de leur bancarisation et de leur accès au crédit bancaire et la définition d'une politique fiscale conséquente pour ce secteur dite par exemple « impôt forfaitaire d'activités intermédiaires » nous paraît de bon sens.

2. Le secteur agricole

Le secteur agricole constitue un secteur clé du développement à la base au Togo. Il devra nous sembler-t-il, être réorganisé et promu afin qu'il devienne une véritable niche de création d'emplois et de relance économique du Togo. À cet effet, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise :

-D'organiser des États-Généraux de l'agriculture, tendant à jeter les bases d'une véritable politique agricole coordonnée, dont l'ambition sera de faire du TOGO le grenier de l'Afrique occidentale.

-D'établir un plan d'action et de relance définissant clairement les moyens et les ressources à mettre en œuvre avec notamment la redynamisation de l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové.

-De redéfinir la politique d'autosuffisance alimentaire et permettre à ce que notre production vivrière puisse véritablement assurer les besoins alimentaires de base de nos populations, et dégager des surplus commercialisables dans les pays voisins.

-D'organiser les agriculteurs en coopératives et de doter chaque coopérative d'un tracteur et d'un technicien en agriculture. Sous réserve de ce que chaque coopérative ou groupe de coopératives soit spécialisé dans une culture donnée et dispose d'au moins cinq (5) hectares de terres agricoles. L'accès au crédit bancaire devra être facilité au profit de ces coopératives.

-De doter chaque préfecture de cinq cents (500) tracteurs agricoles, soit quinze mille cinq cents (15 500) tracteurs pour les trente-et-cinq (35) Préfectures. Des techniciens agricoles devront rapidement être formés pour rendre aisé aux agriculteurs, l'utilisation des tracteurs mis à leur disposition. Une structure d'appoint devra être mise en place pour la maintenance et la réparation des engins.

-De favoriser dans chaque région la spécialisation de cultures, en se basant sur les réalités géologiques, climatiques, hygrométriques de chaque milieu.

-De réévaluer tous les projets agricoles antérieurement initiés par les gouvernements précédents et n'ayant pas vu le jour faute de financement pour les rendre opérationnels.

-De définir une stratégie nationale de production cotonnière, prévoyant d'apurer tous les arriérés des producteurs, afin d'assurer de meilleures conditions de travail pour les campagnes cotonnières futures. L'objectif étant d'optimiser la production cotonnière de notre pays et la réouverture de toutes les usines de traitement de coton. Concomitamment, La relance de notre production textile nous paraît relever d'un enjeu pragmatique en termes de compétitivité des activités semi-industrielles et commerciales du Togo.

-De prendre l'initiative de mener une action politique au niveau sous régional, avec l'objectif d'obtenir l'engagement des autres pays producteurs pour coordonner l'ensemble des politiques cotonnières de la sous-région.

-De définir une politique nationale sur l'activité maraîchère, pour en faire un secteur professionnalisé capable de couvrir les besoins de nos populations sur toute l'étendue du territoire national, et de dégager des surplus destinés aux pays voisins.

-De moderniser le secteur de la pêche constitutive d'activité économique ou de subsistance, consistant à capturer à titre professionnel des poissons, des crustacés ou des coquillages.

Une dotation en moyens modernes d'exploitation de nos ports de pêche devra idéalement être assurée. En outre, l'implantation d'une criée digne de ce nom rattachée à des réseaux de distribution dans tout le pays devra à court terme, être matérialisée.

La conception d'un ambitieux programme de modernisation de l'élevage nous paraît judicieuse. Des centres de formation et de production en élevage devront être créés dans toutes les régions, en fonction des opportunités locales en vue d'offrir aux consommateurs des protéines animales de bonne qualité.

3. La culture, l'artisanat et le sport

Il n'y a d'avenir que dans la mesure où nous prenons réellement conscience de notre identité culturelle et y arrimons notre rapport au monde. Nos populations doivent se réapproprier leur histoire et la diversité de leurs richesses culturelles en vue d'un développement harmonieux du Togo.

Dans cette perspective notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » estime urgent qu'une véritable politique de préservation et de valorisation de notre patrimoine culturel matériel et immatériel soit mise en place, de même qu'un engagement public de promotion artistique et artisanale.

À l'évidence, au Togo, la création d'une « Fondation Nationale pour la Culture » dotée de moyens adéquats s'impose. Celle-ci devra décliner ses animations en s'inspirant des contenus divers de notre patrimoine culturel matériel et immatériel.

Il nous paraît dès lors, propice, que soit inventorié l'éventail de nos expressions culturelles puis, que soit dégagé sur nos propres ressources les fonds nécessaires à l'entretien de notre patrimoine culturel.

Pour le cas où la situation le requerrait, nous estimons que prétendre au bénéfice de soutiens tant auprès de mécènes que d'institutions internationales, serait opportun.

La création d'un « l'Institut d'Etudes de l'Histoire du Togo » devra nous semble-t-il, au-delà de la recherche académique, permettre la valorisation de sites touristiques et culturels de notre patrimoine, dans sa grande diversité.

Dans le cadre d'une refonte et d'une redynamisation de la promotion artistique nationale, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise l'impulsion d'un soutien constant au titre de la nouvelle politique culturelle du Togo, à toutes les formes de création culturelle : arts plastiques, peinture, musique, danse, théâtre, littérature, mode, cultures traditionnelles.

Nous estimons que des moyens suffisants devront être mobilisés pour encourager les initiatives en faveur de la promotion culturelle et de l'animation événementielle. Le renforcement de la protection des droits d'auteur devra à notre sens, être strictement amélioré.

S'agissant des moyens du Bureau togolais du droit d'auteur (BUTODRA) créé en 1991 pour protéger et défendre les intérêts professionnels et patrimoniaux des auteurs, ils devront être renforcés pour un meilleur exercice des prérogatives dont il est attributaire.

IV. UNE OUVERTURE DYNAMIQUE AU MONDE

1. Renforcement de la coopération sud-sud avec les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA

Au plan sous régional, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise de convaincre les États partenaires de l'espace CEDEAO et de la zone UEMOA de la nécessité de politiques communes bien plus intégrées.

Nous considérons qu'il y a matière à œuvrer au renforcement des capacités d'action des différentes organisations sous régionales dont le Togo est État membre. Une diplomatie proactive devra être à notre sens, conduite en vue de mettre l'accent sur l'intégration sous régionale en donnant force aux dispositions portant sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO et au sein de la zone UEMOA.

Tous les efforts devront par conséquent être mis en œuvre pour rendre effective les dispositions communautaires prévues en matière de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.

Pour plus d'efficacité et une meilleure consolidation de notre coopération, des efforts doivent de notre point de vue, être accomplis en vue d'unifier les processus d'intégration sous régionaux de la zone l'UEMOA et de l'espace CEDEAO.

2. Développement d'une diplomatie offensive au service de la promotion économique

Au plan continental, et plus précisément dans le cadre de l'Union Africaine (UA), notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise de convaincre la majorité des États parties à l'UA, de l'intérêt pour la crédibilité de l'Afrique, de prendre des positions courageuses, afin de donner de véritables moyens à notre institution continentale pour réaliser et atteindre les objectifs de la renaissance africaine.

À cet effet, il nous paraît souhaitable que soit soumis à l'appréciation de l'UA le projet d'Agenda de la paix et de la prospérité partagée (AP3) en Afrique.

Au plan international, notre contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » préconise que soient confortés les moyens dévolus au département des affaires étrangères dans le cadre de la diplomatie de conférence (négociation des accords de partenariat notamment avec l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, les BRICS, discussions *ad hoc* au sein de l'OMC, etc.) afin de mieux parvenir aux objectifs de développement de notre pays, le Togo.

S'agissant de l'établissement de partenariats avec les pays amis, nous considérons que ces partenariats devront être réalisés sur la base de la réciprocité effective des intérêts de nos peuples respectifs, avec le souci constant de la préservation de la dignité de nos concitoyens respectifs, du développement économique et de la paix dans nos pays respectifs.

Dès lors, tous les contrats actés avec nos partenaires en développement devront dorénavant, prévoir des « clauses de transfert de technologies et de compétences ».

3. Renforcement de la coopération militaire

La coopération militaire tant sur le plan sous régional qu'international devra à notre sens, être mieux organisée afin de permettre à nos soldats de satisfaire plus efficacement et plus dignement à leur mission.

Dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime, le terrorisme international, et les actes de grand banditisme, le prochain Gouvernement devra de notre point de vue, étudier en lien avec les états-majors des forces armées, les modalités opérationnelles de coopération militaire à même de préserver la sécurité nationale, la paix et la souveraineté nationale du Togo.

Dans ce sens, la récente nomination d'un Préfet Maritime par la puissance publique relève d'une approche judicieuse.

Conclusion

Au regard de l'environnement géopolitique sous régional et mondial, la récurrente crise sociopolitique togolaise de laquelle ne peut être dissocié le débat relatif aux réformes constitutionnelles et institutionnelles commande à notre sens, davantage de discernement politique, de responsabilité républicaine, d'humilité, de rigueur dans la gestion des affaires publiques et un sens élevé de l'intérêt général pour espérer une sortie de crise à la hauteur des attentes légitimes de changement et de mieux-être auxquelles aspire le Peuple togolais.

Mutualiser les énergies pour repenser les fondamentaux de la République et construire dans l'unité et la concorde nationales un Togo réconcilié, juste et prospère constitue un impératif.

Saurons-nous relever un tel défi sans trahir chacun nos valeurs et faire gagner la Nation tout entière? Pour les femmes et les hommes qui animent la vie de la formation politique OBUTS, la contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE** » permet de bâtir ensemble un Togo apaisé, un Togo sûr, un Togo qui gagne, un Togo prospère pour chacun de ses enfants et de ses partenaires.

Parvenir au rêve des pères-fondateurs du Togo, échoit en responsabilité transpartisane, à toutes les filles et à tous les fils du Togo tout entier !

Le financement et la mobilisation des ressources budgétaires affectés à chaque poste de préconisation exposé en la présente contribution portée par le projet « **POUR UN MIEUX**

VIVRE ENSEMBLE » font l'objet d'un document distinctement élaboré qui sera communiqué ultérieurement.

**ENSEMBLE, AGISSONS POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE POUR LES
GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET À VENIR !**